ment de front complet de la politique de l'Allemagne vis-à-vis de l'Angleterre

Voici les renseignements que nous avons pu recueillir à ce sujet auprès de personnages en situation d'être bien informés sur les choses de la diplomatie.

D'actifs pourparlers sont, paraît-il, engagés entre le parti conservateur anglais et M. de Bismarck. Un des chefs du parti tory, membre de la Chambre des Lords, se serait rendu à Berlin pour connaître les intentions du chancelier pour le cas où les torys réussiraient à renverser le cabinet Gladstone et à prendre la direction des affaires.

Il est bon de rappeler ici que M. de Bismarck professe une grande hostilité vis-à-vis de M. Gladstone, qu'il a traité notamment de « hyène hypocrite » et de « philanthrope sanguinaire. » Cette antipathie remonte à la guerre russo-turque, au cours de laquelle le chef du parti libéral anglais combattit de tout son pouvoir la politique conciliatrice de lord Beaconsfield et prêcha ouvertement l'extermination des Turcs.

Aussi le chancelier de fer a-t-il accueilli favorablement les ouvertures des torys Anglais et voici les bases de l'accord hypothétique qui aurait été conclu en prévision de la chute du cabinet Gladstone.

Le futur ministère conservateur s'engagerait à se départir de la politique d'obstruction mesquine pratiquée actuellement par l'Angleterre contre les aspirations coloniales de l'Allemagne.

En échange, M. de Bismarck, sans rompre ouvertement avec le gouvernement français, se montrerait à l'avenir, à son égard, plus avare de marques de neutralité bienveillante et chercherait même à exercer une influence modératrice sur l'action des cabinets de St-Pétersbourg et de Paris en tant que cette action paraît préjudiciable aux intérêts anglais en Egypte, en Chine et surtout aux Indes.

LA GUERRE AVEC LA CHINE

PLAN DE CAMPAGNE

Le plan de campagne des chefs de l'expédition au Tonkin se dessine aujourd'hui très nettement : pendant que le général de Négrier va compléter le nettoyage et la prise de possession de l'Est et du Nord-Est du territoire tonkinois, le général Brière de l'Isle, revenu à Hanoï, sorte de capitale du Delta, va repartir pour débarrasser le fleuve Rouge des Pavillons Noirs, qui ont repris sur ses bords; dans cette région, les canonnières seront d'un grand secours aux troupes de terre, qui, d'ailleurs, vont pouvoir être renouvelées sinon augmentées, car 6.000 hommes de nouveaux renforts doivent être arrivés.

En même temps, la débâcle des glaces va permettre à notre escadre de ravager les côtes septentrionales de Chine. Comme pendant le printemps et l'été il n'est pas possible de rien entreprendre d'important au Tonkin, ce sont désormais les opérations maritimes qui vont primer toutes les autres.

SHANGHAI ET WOOSUNG, PORTS NEUTRES

Londres, 24 février. — A la Chambre des Communes, M. Fitz-Maurice, répondant à une question, dit que le gouvernement n'a pas été informé du prochain barrage de la rivière de Shanghaï, mais il sait que des préparatifs sont faits dans ce but.

Le sous-secrétaire ajoute que suivant les dépêches de Lloyd reçues aujourd'hui, M. Patenôtre aurait confirmé l'arrangement conclu l'année dernière avec les autorités chinoises et suivant lequel Shanghaï et Woosung resteraient en dehors du champ des hostilités.

LA CONTREBANDE DE GUERRE

La *Justice* publie ce matin la note suivante :

« Malgré la décision prise par le gouvernement français de visiter les navires à destination des côtes chinoises, la contrebande de guerre n'a pas cessé un instant. Elle s'exerce clandestinement, voilà tout. Mais, quelles que soient les précautions prises par les armateurs, il n'est pas facile d'embarquer des canons et des munitions avec assez de mystère pour qu'il n'en transpire pas quelque chose. C'est ainsi que le capitaine du vapeur *Polyhimnia* n'a pu dérober à tous les yeux la nature du chargement qu'il emporte à Hong-Kong.

» Il a eu beau charger en plein jour, aux yeux de tous, une quantité de marchandises du caractère le plus pacifique, on nous assure néanmoins que sous leur couvert, à l'abri des regards, les cales regorgent de canons-revolvers et de munitions de toute espèce embarqués de nuit et le plus secrètement possible.

» Le vapeur *Polyhimnia*, navire de 2,000 tonneaux, a quitté Hambourg dans la journée du 21 février. »

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du mardi 24 février 1885

Présidence de M. LE ROYER, président

Jusqu'à deux heures et demie, les bancs de la gauche sont à peu près vides. Le président attend que les absents arrivent. Les conversations particulières se poursuivent avec la plus grande liberté.

A 2 heures 35, le président appelle la suite de la discussion du budget.

On en est resté hier au chapitre des bourses des séminaires.

Les bourses des séminaires

M. Lucien Brun a la parole pour soutenir un amendement tendant à porter le crédit des bourses des séminaires à 816,200 fr.

L'orateur rappelle les suppressions progressives opérées au préjudice des séminaires.

Il rappelle également les paroles par lesquelles le ministre a annoncé à la Chambre que c'était la dernière fois qu'un crédit pour les bourses était inscrit au budget

Il convient, dit M. Lucien Brun, d'examiner les conséquences d'une telle situation et de trancher la question posée en ces termes.

L'orateur recherche l'origine des bourses aux séminaires. Il établit que ce crédit a pour origine une dette formelle.

Il ne s'agit pas, dit-il, de doter les séminaires. Nous voulons que les enfants pauvres puissent se préparer à la prêtrise, comme vous fournissez à d'autres, avec tant de profusion, les moyens de faire des études quelconques. Jamais aucune contestation n'a été faite à cet égard sous les gouvernements précédents.

L'orateur reproche vivement au ministère de ne pas résister plus fermement à des innovations qui blessent si profondément le droit et les intérêts généraux. Après la suppression des ressources pour les grosses réparations, supprimer les bourses est un excès de haine.

L'orateur flétrit avec indignation la politique de haine et de spoliation qui se développe chaque jour. Vous voulez, dit-il, nous pousser à bout dans l'espérance d'amener l'Eglise à dénoncer le Concordat. On n'a pas dissimulé qu'une fois l'Eglise conduite à cette extrémité, on se réserve de lui contester tout droit à une indemnité, sous prétexte que c'est elle qui a voulu la rupture. (Vifs applaudissements à droite.)

L'immense majorité de la nation est chrétienne, elle croit que les prêtres bénissent les berceaux, et les tombes, elle veut un prêtre au mariage, elle recule avec horreur devant l'enterrement civil. (Applaudissements.) Est-ce que vous ne lui devez rien ?

C'est nous qui payons le budget de l'instruction publique. Or, toutes les bourses sont pour vos lycées, vos collèges, vos écoles laïques. C'est une situation intolérable.

Dans une magnifique péroraison, l'orateur stigmatise la politique sectaire qui prépare des générations impies, une France inhabitable prête pour tous les asservissements et tous les envahissements ! (Applaudissements répétés à droite.)

M. Tolain monte à la tribune. Il reproche aux défenseurs de l'Eglise catholique d'employer le mot de spoliation.

Il s'écrie que depuis Constantin (*sic*), l'Eglise n'a vécu que de spoliations et de captations. (La droite proteste vivement.)

L'orateur entreprend ensuite de soutenir que l'Eglise n'a jamais respecté le Concordat.

M. Lucien Brun insiste pour le maintien du crédit de 616,000 fr. voté en 1884.

M. de Carné demande si le gouvernement entend supprimer le crédit l'année prochaine.

M. Martin-Feuillée répond que le gouvernement n'a entendu s'engager que cette année.

L'amendement de M. Lucien Brun est rejeté par 188 voix contre 82.

Le crédit de 305,000 fr. est adopté.

L'élection de l'Eure

M. Ninard dépose son rapport sur l'élection de l'Eure.

Le rapport passe en revue les divers griefs invoqués par les protestataires. Il constate que la commission n'a pas pris en considération le grief relatif aux chemins de fer des Andelys, la lettre du 21 janvier n'ayant fait que confirmer les promesses antérieures de l'administration. Cette antériorité de la promesse est suffisamment établie par la lettre de M. Louis Passy. L'élection de l'Eure ne paraît entachée d'aucune irrégularité, en conséquence le sixième bureau propose la validation de l'élection.

M. Ninard lit une lettre du président de la section du contentieux du conseil d'Etat lui annonçant que le Conseil d'Etat statuera vendredi prochain sur cette élection. Il demande la discussion immédiate du rapport. (Vives réclamations à droite)

M. Paris dit qu'entre le dépôt du rapport et la discussion immédiate il y a un abîme.

Voix à gauche. — C'est le droit.

M. Paris. — Je constate que M. Ninard demande la discussion, non comme rapporteur mais comme sénateur. (Bruit à gauche. — Dénégations.)

M. Paris prie le Sénat d'ordonner l'ajournement de la discussion jusqu'après l'insertion du rapport au *Journal officiel*, ce mode de procéder étant conforme aux précédents. (Applaudissements à droite.)

M. Ninard soutient que la discussion immédiate est de droit quand le rapport conclut à la validation.

M. Batbie demande le renvoi de la discussion après l'insertion du rapport à l'*Officiel*.

Cette proposition est mise aux voix et repoussée par 153 voix contre 101, sur 254 votants.

M. Paris demande le renvoi de la discussion à jeudi.

Il est procédé au scrutin sur cette proposition.

Le renvoi à jeudi est rejeté par 147 voix contre 103.

M. de L'Angle-Beaumanoir déclare que ses amis et lui ne se font aucune illusion sur les motifs qui ont inspiré l'étrange arithmétique de la loi électorale du Sénat.

M. le président. — Veuillez modérer vos expressions.

M. de L'Angle-Beaumanoir. — Le ministère avait choisi le jour, le terrain et les armes : je pensais qu'il respecterait les anciennes et les nouvelles dispositions édictées.

L'incident relatif à l'élection du Finistère a eu un douloureux retentissement dans cette fière Bretagne à laquelle il se plaît à rendre hommage.

Voix diverses. — A la question !

M. de L'Angle-Beaumanoir. — J'y arrive.

L'orateur rappelle la loi sur l'élection des délégués, qui exclte que ces élections doivent avoir lieu sans débats. Or, celle de Bernay a été faite avec débats. Vous, les serviteurs de la loi, vous devez la faire respecter.

M. Batbie. — Cette élection soulève une question de fait et une question de droit.

M. Ninard dit que la question de droit parlementaire ayant été posée dans son rapport, il y a quinze jours, la discussion immédiate peut avoir lieu.

Le scrutin est ouvert sur la proposition de renvoi à la prochaine séance.

Par 152 voix contre 101, sur 253 votants, le renvoi est rejeté.

Les conclusions du rapport tendant à la validation de l'élection de l'Eure sont mises aux voix.

Les conclusions du rapport sont adoptées par 181 voix contre 8, sur 184 votants.

Jeudi, réunion dans les bureaux à 1 h. 30; séance publique à deux heures.

La séance est levée à 5 h. 45.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE VERVIERS ET LES TARIFS. — Du rapport annuel des travaux de la chambre de commerce en 1884, présenté à l'assemblée générale du 19 janvier, nous extrayons les passages suivants. Relativement à la question si délicate des tarifs, le rapporteur dit :

« Les aggravations incessantes et les interprétations abusives des tarifs douaniers rendent de plus en plus difficiles nos relations avec nos puissants voisins de l'est et de l'ouest. A plusieurs reprises nous avons dû intervenir pour obtenir moins de rigueur, mais nos efforts se heurtent contre un parti pris systématique.

» Du côté de la France nous voyons renaître la question du *fouté* et du *non* foulé qui, jadis, nous a suscité tant de difficultés avec l'Autriche. En Allemagne c'est le distinguo entre les filés *pure laine* et ceux qui contiennent quelque mélange destiné à en diminuer le prix...

» Indépendamment de la guerre des tarifs, ajoute le rapporteur, nous sommes encore en butte à des attaques de toutes sortes de la part de nos voisins.

» Tantôt ce sont des concurrents français qui, dans leurs journaux, attaquent la bonne foi de notre commerce, tantôt ce sont des corporations autorisées qui, d'Allemagne, nous envoient l'accusation d'exploiter le travail de l'enfance, ou bien encore ce sont des journaux allemands qui répandent des renseignements contraires à la vérité pour discréditer nos produits.

» Nous relevons avec vigilance ces attaques quand elles viennent à notre connaissance, mais il en est qui doivent inévitablement nous échapper et dont nous ne pouvons combattre les dangereux effets.

» Tout cela est profondément affligeant et nous ne voyons une lueur d'amélioration que du côté des Etats-Unis d'Amérique où l'on annonce un certain retour des idées vers une politique commerciale plus conforme aux intérêts internationaux. »

Observations météorologiques. — *Paris*, 25 *février*. — La pression barométrique est de 756 à Brest ; 760 à Biarritz, Dunkerque ; 770 à Nice. — Baisse de 4mm à Stornoway, 6 à Valentia, 8 à Brest, Biarritz ; Hausse de 5 à N ce. — Temps probable : vent des regions sud, ciel beau. — Température douce.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Un noyé. — Les malheurs de ce genre se succèdent d'une façon réellement effrayante. Mardi, à deux heures de l'après-midi, on a encore retiré du canal au Blanc-Seau, près du pont Descat, le cadavre d'un jeune homme, au cou duquel était attachée une grosse pierre. Le noyé a été reconnu pour le nommé Vanspenbrouck, tisserand, domicilié à Roubaix. Vanspenbrouck était disparu depuis le 15 : il avait quitté son domicile en disant qu'on ne l'aurait plus revu. Ces paroles et la façon dont il s'est noyé ne laissent aucun doute sur son suicide.

Commissions municipales. — Les membres de la sous-commission spéciale se réuniront à la mairie le mercredi 25 février, à 6 h. du soir, pour examiner la rétrocession de parcelles inutiles de la rue de la Gare.

— Les membres des 1re et 2e commissions se réuniront le jeudi 26 février, à 6 heures du soir. Ordre du jour : 1° Indemnité de logement aux vicaires de différentes paroisses. — 2° Demandes de bourses et subsides dans divers établissements de secours et d'enseignement. — 3° Bataillon scolaire : prévisions budgétaires pour 1885. — 4° Appropriation d'une maison, rue de France, pour une Crèche.

Engagements volontaires. — Le ministre de la guerre a décidé que les maires devront exiger des engagés volontaires, soit au titre de l'armée de terre, soit au titre de l'armée de mer, un extrait du casier judiciaire, constatant qu'ils n'ont jamais été condamnés à une peine correctionnelle pour vol, escroquerie, abus de confiance ou attentat aux mœurs

Le ministre de la marine a pris les mêmes mesures en ce qui concerne les équipages de la flotte.

Séance de musique. — Nous croyons devoir appeler l'attention sur la séance de musique qui sera donnée le lundi 9 mars, dans la grande salle de l'Ecole Nationale, rue des Lignes, par M. Fernand Landouzy, avec le concours de plusieurs artistes bien connus à Roubaix. Voici quel sera le programme :

1. Adagio, allegro final du 2e quatuor à cordes (Beethoven), par MM. Schillio, Turbelin, Bailly et Landouzy. — 2. Thème et variations (Rode), par Mme Landouzy-Besville. — 3. Andante et final de la sonate en si B. (Mendelssohn), par MM. Meyer et Landouzy. — 4. Introduction et Gavotte (Wittenberger), par M. E. Schillio. — 5. Trio-sérénade (Allegro-Allegretto Andantino, Scherzo, Final) (Reber), par MM. Schillio, Meyer et Landouzy. — 6. A. La Jeune Princesse, mélodie (Grieg). B. Souvenir (Meyer); C. Mélodie (Schumann), par Mme Landouzy-Besville. — 7. A. Romance sans paroles (Mendelssohn); B. Mazurka (Rubinstein), par M. F. Landouzy.

8. A. Sérénade (Schubert) ; B. Chanson de Solveig (Grieg) ; C. Air d'Orfée (Haydn), par Mme Landouzy-Besville. — 9. A. Mélodie de Mendelssohn, transcription de Liszt ; B. Humoresque (Tchaikovsky) ; C. Menuetto Capriccioso (Weber) ; D. Tarantelle (G. Meyer), par M. G. Meyer — 10. Septuor (Op. 65) Allegro, Menuet, Andante, Gavotte finale, par MM. Meyer, Schillio, Turbelin, Bailly, Landouzy, Darcq, Montigny (C. Saint-Saëns) — Piano à queue de la maison Pleyel-Wolff

Les séances de ce genre sont très rares à Roubaix. C'est pourquoi les nombreux amateurs que renferme notre ville y attacheront, sans aucun doute, une importance exceptionnelle et sauront gré à M. Fernand Landouzy d'avoir organisé une soirée qui peut être considérée, à bon droit, comme un régal artistique. Ils apprécieront également, après une œuvre magistrale, telle que le *septuor* de C. Saint-Saëns, le remarquable *adagio* de Beethoven, et l'andante de Mendelssohn.

L'air d'*Orfée* et la *mélodie* de Schumann feront ressortir la méthode classique et la belle voix de Mme Landouzy-Besville. La sympathique artiste ne se fait entendre qu'une fois par an : c'est bien peu, quand on a un talent comme le sien. Aussi les dilettantes ne se feront pas faute d'aller l'écouter.

Nous ne doutons pas qu'avec de tels éléments, le but que s'est proposé M. Landouzy ne soit atteint et qu'au plaisir d'une audition de premier choix ne vienne se joindre, chez toutes les personnes présentes, le désir de le voir se renouveler plus fréquemment

Société de Géographie. — La conférence de samedi soir sera faite par notre concitoyen M. Charles Daudet, qui traitera : « *De la Geographie au point de vue commercial.* » Tous ceux — et ils sont nombreux — qu'intéresse cette importante question voudront assister à cette causerie.

Accident. — Lundi, vers onze heures du soir, un boucher de la rue de la Barbe-d'Or, M. Gustave Cœne, a fait une chute si malheureuse, en sortant de l'estaminet du *Mouton Bleu*, rue Jacquart, qu'il s'est brisé la cheville. Il a été reconduit à son domicile où M. le docteur Bernard lui a donné les soins nécessaires.

Pas galant. — Lundi soir, un débourreur de la rue de la Conférence, Jean-Baptiste Verskeel est entré sans motif chez deux de ses voisines, et s'est mis à leur adresser les injures les plus grossières et à les frapper. Verskeel a été l'objet d'un procès-verbal.

Trop belliqueux. — Mardi soir, vers cinq heures et demie, un plafonneur, Henri Sibille, travaillait aux environs de l'église Sainte-Elisabeth, quand un jeune menuisier, nommé Augustin Lemaire, s'approcha de lui et lui envoya un formidable coup de poing dans la figure pour un motif futile. Le dit coup de poing était si bien appliqué qu'il cassa une dent et provoqua une enflure de la lèvre inférieure de Sibille. Celui-ci courut se plaindre au commissaire de police, et son agresseur s'est vu gratifier d'un procès-verbal.

Procès-verbal a été dressé contre un jeune tisserand, Alphonse Bourlet, demeurant rue des Quinze-Ballots, pour détérioration de matières premières au préjudice de son patron, M. Armand Masson, dont le tissage est situé Grande-Rue.

Un jeune vagabond, Jules Haerlinch, né à Dixmude (Belgique), n'a que 14 ans ; mais il vient d'être arrêté pour vagabondage et mendicité par M. Alfred Marais, sous-inspecteur de la police de sûreté. Ce malheureux enfant, qui est sans ressources et sans domicile, a été conduit à Lille devant M. le procureur de la République.

Vol. — La basse-cour de M. Carlos Hélin, marchand de lait, rue de Lannoy, a été visitée par un inconnu qui a fait une razzia de poules. Le volé a porté plainte.

Mme ROMEINS, à Verdon, canton de Montmirail (Marne) écrit le 19 novembre 1884 : « Depuis huit ans je suis atteinte d'une anémie complète accompagnée de vertiges et d'étourdissements, j'ai fait l'essai des Pilules Suisses, et je vais continuer, elles sont bien efficaces. M. Hertzog, pharmacien 28, rue de Grammont, à Paris, veuillez m'envoyer deux boîtes à 1 fr. 50, une pour moi et l'autre pour Mme V... de notre ville, elle s'en trouve très bien pour son mal d'estomac et ses douleurs. Vous m'avez envoyé déjà deux boîtes, c'était pour ma belle-mère et elle voit sa guérison s'accomplir. Je vous prie et vous autorise à publier ma lettre à seule fin que toutes les personnes atteintes de maladie fassent comme moi et qu'elles ne souffrent pas tant. » 10342

Ephémérides de la charité roubaisienne. — 17 février 1738. Les pauvriseurs de la paroisse de Roubaix accordent, à titre de ferme et louage, plusieurs terres appartenant à la table des communs pauvres :

1° A François Dassonville, huit cents de terre à labour gisant audit Roubaix, en la couture de la Croissette du Pret et tenant aux terres de l'Hôpital Ste-Elisabeth et à celles de Mgr le prince de Soubise, seigneur marquis dudit Roubaix.

2° A J.-B. Becquart, de Leers, dix cents et un demi quarteron de terre à labour gisant à Leers.

3° A Pierre Leuridan, quatre cents deux tiers de terre à labour, gisant au hameau du Trichon, à Roubaix, et tenus de la seigneurie de Favreulies. (Archives de Roubaix G. G. 229 n° 8.)

17 février 1866. — Le conseil municipal de Roubaix vote un crédit supplémentaire de 20,000 pour les dépenses de l'Hôpital en 1865, et un autre crédit de 16,300 francs pour le compiet achèvement des travaux du nouvel Hôpital Napoléon. (Rapport du maire sur l'administration et la situation des affaires de la ville de Roubaix p. 10)

17 février 1875. — Le conseil municipal de Roubaix, à la demande du Bureau de Bienfaisance, vote un crédit supplémentaire de 10,395 francs 43 centimes, applicable à cet établissement. (Rapport du maire sur l'administration et la situation des affaires de la ville de Roubaix p. 13.)

Jeu de Boule — Brasserie du « Globe », Grande-Rue. — Grand Jeu de boule à la platine. — M. Decondé a l'honneur d'informer les amateurs, que les dimanches 1er et 8 mars 1885, il donnera en son local, Grande-Rue, en face de la rue du Collège, un Jeu de boule à la platine, conformément aux dispositions suivantes : 1.000 fr. de prix en espèces. 1er prix, 200 fr. — 2e, 150. — 3e, 110. — 4e, 100. — 5e, 80. — 6e, 65. — 7e, 50. — 8e, 45 — 9e, 40. — 10e, 35. — 11e, 30. — 12e, 25. — 13e, 20. — 14e, 20. — 15e, 15. — 16e, 10. — 17e, 5. — Le jeu sera mis à la disposition des amateurs, à partir du mardi 24 au samedi 28 février.

Ville de Roubaix. — Tir à l'arc au but, établi chez M. Castelain-Dutrieux, au « Cœur-Joyeux », rue Sébastopol, 36.

Avis aux archers. — La Société du « Cœur-Joyeux » a l'honneur de vous inviter à assister au tir à l'arc au but, qu'elle se propose d'offrir aux amateurs, le dimanche 22 mars 1885. 150 fr. de prix en espèces, ainsi répartis : 1er prix, 30 fr. — 2e, 25 fr. — 3e, 20 fr. — 4e, 15 fr. — 5e, 13 fr. — 6e prix, 10 fr. — Bas nombre, 15 fr. — Prix de mouche, 10 fr. — 9e prix, 7 fr. — 10e prix, 5 fr.

Le président,
Louis KRABANSKI.

Les connétables,
Henri CAPPELLE et Paul PARSY.

TOURCOING

Adjudication. — Le lundi 9 mars, à trois heures de relevée, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Tourcoing, il sera procédé, sur soumissions cachetées, à l'adjudication, pour une période de trois années, de la fourniture des uniformes du service de la police, fournitures s'élevant à 11,880 fr. Le cahier des charges est déposé au secrétariat de la mairie.

Mardi, vers 11 heures du soir, la police a été requise par M. Versaille, cafetier, rue du Haze, pour mettre à la raison un certain Vandriesches, porte-faix, qui faisait du tapage dans son établissement.

Lorsque les agents arrivèrent, Vandriesches venait de porter un coup de crochet en fer au-dessus de l'œil droit au nommé J. Verheulst. Vandriesches était en état d'ivresse. Les agents l'ont emmené au violon.

LILLE

Le carême à Lille. — Nous avons annoncé que le R. P. Givron, le jeune et éloquent dominicain si aimé du public lillois, donnait cette année le carême à St-Maurice.

Nous sommes heureux de lire, au sujet de ses prédications, la note suivante dans l'*Echo du Nord* :

« Le Carême a été longtemps la seule occasion que l'on eût, en province, d'entendre de véritables orateurs. Il n'en est plus tout à fait de même aujourd'hui. Depuis une vingtaine d'années, l'art oratoire s'est développé un peu dans tous les sens politique, littéraire, scientifique, et il est bien peu de villes de grandes villes surtout, où l'on entende de temps à autre quelque homme d'Etat ou quelque conférencier de talent. Néanmoins le religieux qui prêche la station de carême à Saint-Maurice, cette année, obtient un succès que justifie son éloquence. C'est un dominicain, le P. Givron. Il est remarquablement doué, et nous serions bien étonné s'il n'y avait en lui l'étoffe d'un prochain conférencier de Notre-Dame de Paris. »

Service funèbre. — Ce matin a eu lieu, dans l'église St-Martin d'Esquermes, l'obit que les anciennes élèves du pensionnat d'Esquermes avaient voulu faire célébrer pour le repos de l'âme de dame Geralde, prieure du monastère.

Une foule qu'on peut évaluer à 1,500 ou 2,000 personnes assistaient à cette cérémonie et témoignaient ainsi du respect, de l'attachement et de l'estime que dame Geralde avait su inspirer autour d'elle.

Après la cérémonie religieuse, la plupart des assistants sont allés faire visite au monastère.

Attaque nocturne. — Malgré la vigilance de la police, trop peu nombreuse, les attaques continuent dans les quartiers peu fréquentés.

M. Garcin, agent de publicité, rue Puebla, 42, sortant de la maison de M. Bonte, rue Jeanne-d'Arc, 58, a été attaqué mardi, vers huit heures trois quarts, à quelques pas du Temple protestant.

La rue était désertée en ce moment ; deux hommes se sont jetés sur lui et lui ont donné un violent coup sur la nuque. M. Garcin tomba à la renverse ; l'un de ses agresseurs lui serra un mouchoir autour du cou pendant que l'autre lui enlevait sa montre en argent, son portefeuille et l'argent qu'il avait dans les poches. Les deux hommes prirent la fuite cette besogne accomplie.

M. Garcin, tout étourdi par cette brusque agression et par le coup qu'il avait reçu, s'est traîné jusqu'au poste de police, à la préfecture, et a donné le signalement de ses agresseurs. La police les recherche.

Un monstre. — Des porte-faix se trouvant hier après-midi, vers 2 heures, sur les remparts de la porte de Douai, attendant des voitures chargées de farines, aperçurent, dans les fortifications, un individu entouré de cinq jeunes enfants.

A leur approche, cet individu prit la fuite. Les porte-faix descendirent du rempart pour se mettre à sa poursuite. En arrivant à la porte, l'un d'eux, J.-B. Parmentier, se trouva nez à nez avec le misérable qui rentrait en ville, toujours au pas de course.

Parmentier le saisit vigoureusement au collet et le conduisit, aidé de ses camarades, au bureau de police.

C'est un nommé Edouard Duterque, âgé de 41 ans, demeurant rue du Bois-St-Etienne, dont la conduite est des plus mauvaises. Il ne vit que du produit de la débauche.

Marché aux grains de Lille du 25 février :
Blés blancs : Marées, 5 ; hectolitres amenés, 114 ; hectolitres vendus, 87 ; hectolitres remis, 27.
Blés maçaux : Marées, 2 ; hectolitres amenés, 17 ; hectolitres vendus, 17 ; hectolitres remis, 0
Prix moyens des blés blancs : de 16 fr. 00 à 17 fr. 00 l'hectolitre.
Prix moyens des blés maçaux : de 14 fr. 00 à 15 fr. 00 l'hectolitre.
Vente ordinaire — Prix maintenus.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du mardi 24 février 1885.

Présidence de M. le conseiller LEFEBVRE DU PREY
Ministère public : M. VIBERT, substitut du procureur-général.

2e affaire. — **Affaire de mœurs**
Orphée est acquitté.

Audience du mercredi 25 février 1885

Présidence de M. le conseiller LEFEBVRE DU PREY.
Ministère public : M. FLEURY, avocat-général

1re affaire. — **Infanticide**

L'accusée est la nommée Ernestine-Josèphe Manet, âgée de 23 ans, domestique à Saint-Python.

Défenseur : Me Deschodt.

La fille Manet est condamnée à un an de prison et à cinquante francs d'amende.

2e affaire. — **Tentative d'assassinat à Rouvignies.**

Octave-Henri-André Marc, ouvrier d'usine à Rouvignies, n'a que 14 ans. Par conséquent, la question de savoir s'il a agi avec ou sans discernement doit être posée au jury. Il est accusé d'avoir, le 21 novembre dernier, commis une tentative d'homicide volontaire avec préméditation, sur la personne de Joseph Ricou, ouvrier et cabaretier Celui-ci et Octave Marc, son beau-fils, travaillaient ensemble à l'usine des aciéries du Nord et de l'Est, au faubourg de Cambrai, à Valenciennes. Marc s'y trouvait sous les ordres de son beau-père. Or, le 21 novembre, dans la matinée, à l'usine, ce dernier fit à Marc des reproches, à propos de son travail. Il les lui renouvela vers une heure de l'après-midi, lui donna un coup de pied et le renvoya à la maison. Marc partit, et Ricou, en rentrant à sa demeure, vers sept heures et demie du soir, le trouva se chauffant dans la salle d'estaminet. Ricou alla alors se laver dans un petit cabinet attenant à cette salle. Marc, de son côté, monta au premier étage ; et, quand la soupe fut sur la table, Ricou et sa femme l'appelèrent à plusieurs reprises, au pied de l'escalier, en lui disant de venir manger. Chaque fois, Marc répondit : « J'y vais. »

Toutefois, ne le voyant pas descendre, son beau-père monta au bout d'un certain temps, ouvrit la porte de sa chambre, entendit aussitôt une détonation et fut atteint à l'épaule gauche. D'après les constatations du médecin légiste, la blessure fut, du reste, sans gravité. Le fusil, dont Marc s'était servi, appartenait à Ricou qui l'avait chargé huit jours auparavant, pour tirer des oiseaux, avec du plomb n° 8. Cette arme avait été prise par son beau-fils, dans la chambre à coucher de Ricou, au rez-de-chaussée, au-dessus d'une garde-robe très élevée. Comme excuse, Marc a invoqué les mauvais traitements dont il prétend qu'il avait été l'objet précédemment, comme le jour même des faits, de la part de son beau-père.

Défenseur : Me Louis Legrand, membre du conseil de l'ordre.

Lundi soir, la 1re Chambre civile de la Cour d'appel a procédé au tirage du jury, pour la session *supplémentaire* qui s'ouvrira le 16 mars. Nous publierons la liste des jurés de cette session, aussitôt qu'elle aura été dressée.

NORD

Maubeuge — *Un péril pour les houillères françaises.* — Les charbons prussiens affluent en Belgique, et supplantent les houilles belges dans leurs centres de production à Frameries, Elouges, etc., etc. Ils sont en train d'inonder soit ouvertement, soit sous des noms d'emprunt le Nord-Est de la France.

L'attention du gouvernement belge est très sérieusement éveillée sur ce point : Aussi, étudie-t-il en ce moment, d'accord avec la Compagnie du Nord, un remaniement de tarifs, permettant aux houilles belges d'arriver en France, à des conditions inouïs de transport à bas prix. Les charbonnages français ne pourraient conserver la clientèle du bassin de Maubeuge, dans lequel ils commencent à arriver, et perdraient celle de l'Aisne et de l'Oise.

Nous appelons sur ce danger possible la plus sérieuse attention du ministère et surtout de nos Chambres de commerce.

Quesnoy-sur-Deûle. — Le conseil d'Etat, par arrêté du 20 courant, a annulé les élections municipales de Quesnoy-sur-Deûle, qui ont eu lieu le 4 mai dernier, ainsi que la décision du conseil de préfecture qui les avait validées.

Anzin. — Le conseil municipal d'Anzin s'est réuni dimanche d'urgence et, à l'unanimité moins trois voix, a décidé de revenir sur sa décision et de maintenir les sœurs.

Cambrai. — Le croup et principalement l'angine continuent à exercer leurs ravages dans notre cité. Le maire et la commission des écoles ont cru qu'il était prudent de faire fermer pendant sept ou huit jours les salles d'asiles et les écoles du fond St-George.

Estaires. — *Un drame affreux.* — Un drame terrible s'est produit à Estaires, dans les circonstances suivantes :

La veuve Hemon, âgée de 70 ans, occupe une petite maison avec ses deux jeunes filles. L'une d'elles, malheureusement, est morte samedi et deux de ses compagnes étaient assises veillant à côté de la défunte, quand des cris : « Au feu ! au secours ! » retentirent dans la maison.

L'autre fille de Mme Hemon venait de renverser une lampe à pétrole qui éclairait une pièce voisine. Le liquide se répandit sur Mme Hemon, dont les vêtements prirent feu. Elle voulait s'élancer dans la rue, quand, attiré par les cris, un voisin, M. Louis Estech, se précipita dans la maison. Mme Hemon était entourée de flammes. Il la saisit, la roula dans le ruisseau, et parvint à éteindre le feu qui dévorait la malheureuse.

Néanmoins, son état est si grave qu'on désespère de la sauver.

Celui qui voulait la sauver a reçu de profondes brûlures aux mains.

Dunkerque. — *Le dénouement du duel.* — Malgré tous les soins qui lui ont été prodigués, M. Chapuis a succombé. M. Chapuis était âgé de 34 ans, il n'était au 110e que depuis un mois environ et devait passer capitaine le mois prochain.

Ses obsèques auront lieu, jeudi, à neuf heures et demie, à l'hôpital militaire.

Comme conséquence de la mort de M. le lieutenant Chapuis, par suite de la blessure reçue lors de sa rencontre avec M. Dekeirel, un mandat d'amener a été lancé hier matin contre ce dernier qui a été arrêté, de midi à une heure, par la gendarmerie à son domicile, section du Casino.

On sait, du reste, que cette arrestation n'est qu'une formalité obligatoire pour la justice, en ces sortes d'affaires

Le chroniqueur de l'*Événement*, dont on connaît la compétence en pareille matière, s'explique comme suit au sujet de cette affaire :

Jusqu'à plus ample informé, en nous en tenant aux termes mêmes du procès-verbal, M. Dekeirel, en détournant avec sa main gauche l'épée de son adversaire et en profitant de cette irrégularité pour lui plonger la sienne dans la poitrine, a bien commis une félonie dont il doit rendre compte à la justice.

Nous ajouterons à notre tour, qu'il nous semble que les témoins n'avaient pas toute la compétence qu'on est en droit d'exiger, et qu'ils auraient dû éviter tout corps à corps entre les adversaires.

En outre, d'après leur procès-verbal, ils ne nous paraissent pas avoir suivi bien attentivement les passes d'armes, puisqu'ils avouent qu'il leur a été impossible, les adversaires étant si rapprochés et l'engagement si vif, de voir si l'épée de M. Chapuis avait été tenue ou simplement écartée

M. Fernand-Charles Chapuis était âgé de 34 ans, il arrivait de Perpignan par permutation avec un de ses collègues et n'était à Dunkerque que depuis environ un mois.

Les épées qui ont servi à ce duel ont été saisies par le parquet, comme pièces à conviction.

Ce sont de terribles armes à lame triangulaire et ne mesurant pas moins de 95 centimètres de longueur. Une garde en acier nickelé d'environ 5 centimètres de diamètre, protège la main du tireur. Dans l'intérieur de la garde, on lit cette inscription :

Cours français d'escrime

Concours de Mai 1880

2e prix :

M. CHAPUIS, élève de l'Ecole de St-Cyr.

Comme on le voit, ce sont les épées gagnées par la victime qui ont obtenu le choix sur le terrain.

— A propos du récent duel dans lequel le lieutenant Chapuis a été tué, résultat qu'il y a lieu d'attribuer à l'intervention de la main gauche de son adversaire, agissant peut-être inconsciemment, il est bon de rappeler, dit le célèbre maître d'armes Vigeant, que l'usage de la main gauche est proscrit dans le combat à l'épée depuis près de quarante ans; qu'une clause spéciale dans le pro-

---

FEUILLETON DU 26 FÉVRIER — (N° 13).

LE FLEUVE D'OR

VOYAGES & AVENTURES

VI

NILCA (*Suite*)

— Pour cela non, répondit le missionnaire, car, si le nouveau monde porte le nom d'Américo Vespuce et si ses côtes ont été aperçues du temps de Charlemagne par des marins normands, c'est bien le pied de Colomb qui a foulé pour la première fois le sol d'une des îles de la cinquième partie du monde.

On s'engagea dans un bois où le Choctas avait annoncé que l'on rencontrerait un ruisseau, et Thibaut, suivi de Lambert, que les éperonnes enjambées de son compagnon forçaient à trotter, prit les devants avec l'espoir de trouver un gibier pour le déjeuner.

Le bois, peu épais, était coupé de clairières ; au moment où les deux chasseurs allaient traverser un de ces espaces, cinq ou six gros oiseaux passèrent du sommet d'un arbre à un autre.

— Voilà de drôles de merles, dit Lambert à voix basse ; on dirait qu'ils volent sans ailes et sans bruit. Comment nommez-vous, Thibaut, ces singuliers oiseaux ?

Le Canadien regarda son compagnon, puis son rire silencieux secoua sa vaste poitrine.

— Voilà une façon très claire, reprit le Parisien, de me faire comprendre que je viens de dire une sottise. Voyons, mon camarade, ce ne sont pas des tortues, je suppose, qui se sont envolées sous notre nez ?

Thibaut saisit le bras de son compagnon et lui montra, assis sur une branche, un écureuil roux qui semblait les regarder